

L'Ombudsman entreprend un nouveau rôle visant à faire rayonner le leadership du Nouveau-Brunswick en matière d'équité administrative

À titre de membre votant, l'Ombudsman du Nouveau-Brunswick, Charles Murray, participait tout récemment au IXe Congrès de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF) qui s'est déroulé à Québec du 13 au 15 octobre dernier. L'AOMF a comme mandat le développement et le renforcement des institutions indépendantes de médiation dans les pays et juridictions membres de la Francophonie, incluant le Nouveau-Brunswick. Comme membre de l'AOMF, l'Ombudsman du Nouveau-Brunswick participe au plan provincial comme haut fonctionnaire de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick ainsi que collégalement au plan inter-juridictionnel et international à la défense et la promotion des grands principes démocratiques et l'État de droit.

M. Murray a également été élu 2e Vice-président de l'AOMF lors de l'assemblée générale de l'association. Il siègera donc pour les trois prochaines années (durée de son mandat à titre de Vice-président) sur le Conseil d'administration et participera à ce titre à l'élaboration des orientations stratégiques de l'AOMF et veillera à représenter et faire rayonner le Nouveau-Brunswick dans la promotion et la défense des principes de la bonne gouvernance et de ces mécanismes qui veillent à l'intégrité des actions de l'administration publique.

De façon concrète, ce rôle actif de l'Ombudsman du Nouveau-Brunswick au sein de l'AOMF contribue à souligner l'appui et la contribution de notre province au développement, au maintien et à l'amélioration des pratiques équitables des administrations publiques. Tout comme sa participation au Forum canadien des ombudsmans, le Conseil canadien des ombudsmans parlementaires et l'Institut international des ombudsmans pour ne nommer que quelques-unes des associations nationales et internationales sur lesquelles il siège ou auxquelles il participe, Charles Murray peut à la fois importer les meilleures pratiques de ses collègues au Canada et ailleurs dans le monde mais cela lui permet également de vendre celles initiées au Nouveau-Brunswick auprès de ces acteurs.

Ces démarches résultent notamment en un attrait particulier pour la province du Nouveau-Brunswick comme un chef de file dans sa capacité de contribuer à générer des idées novatrices en matière d'équité procédurale et administrative. En quelques mots, le Nouveau-Brunswick continue d'exercer un leadership au plan national et international et cela fait de notre province un lieu d'intérêt pour investir et un partenaire clé dans l'évolution des meilleures pratiques de la gouvernance publique. En ce sens, dans leur relation avec l'Ombudsman et dans leurs revendications visant à améliorer les mécanismes de sauvegarde de l'équité procédurale dans leurs relations avec les autorités publiques, tous les citoyens et citoyennes de notre province contribuent activement aux efforts que continuent de déployer l'Ombudsman du Nouveau-Brunswick pour rencontrer les différentes composantes de son mandat.